

LUMEN a 5 ANS !

Rétrospective de ces cinq dernières années :
où en sommes-nous des droits et des aides
accordées aux personnes handicapées ?





LUMEN #20
Septembre 2020

SOMMAIRE

03 ÉDITO

04 ACTUALITÉS

06 RENCONTRE

SOPHIE CLUZEL, SÉCRÉTAIRE D'ÉTAT AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE,
CHARGÉE DES PERSONNES HANDICAPÉES

08 DOSSIER

RÉTROSPECTIVE DE CES CINQ DERNIÈRES ANNÉES :
OÙ EN SOMMES-NOUS DES DROITS ET DES AIDES
ACCORDÉES AUX PERSONNES HANDICAPÉES ?

10 SOCIÉTÉ

OBJECTIF NATIONAL : BOOSTER L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES

11 SOCIÉTÉ

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS, CAP SUR UNE MEILLEURE ACCESSIBILITÉ

12 TECHNOLOGIES

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE : DES SOLUTIONS D'AVENIR
POUR LES DÉFICIENTS VISUELS ?

14 PAROLES DE LECTEURS ET LECTRICES

16 INSPIRATIONS DE NICOLAS TABARY

JE VOUS SUIVRAI AVEUGLÉMENT !

Dossier

RÉTROSPECTIVE
DE CES CINQ
DERNIÈRES
ANNÉES :

où en sommes-nous
des droits et des
aides accordées
aux personnes
handicapées ?

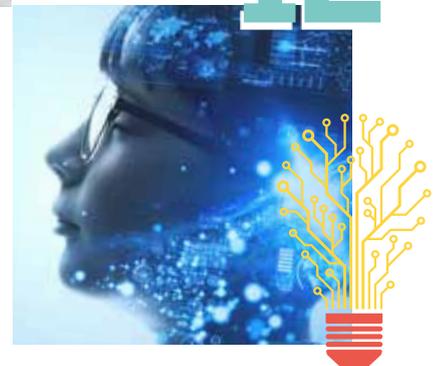
08



Technologies

INTELLIGENCE
ARTIFICIELLE :
DES SOLUTIONS
D'AVENIR POUR LES
DÉFICIENTS VISUELS ?

12



Éditeur : UNADEV
Directeur de la publication : Magalie GREA
Rédacteur chef : Boris GALINAT
Coordinateur : Laetitia DALIH
Rédaction : Sophie DORY LAUTREC, Eric LARPIN, Florence FÉRÉOL BORD,
Camille PONS, Lisiane FRICOTTÉ, Stéphanie VERGEZ, Nicolas TABARY.
Conception Graphique : LVP Global
Impression : Groupe IMPRIM
Nombre d'exemplaires : 11 000 tirages
N° Dépot Légal : ISSN 2431-9031
Magazine trimestriel

ÉDITO

N°
20Et la
lumière fut

5 ans
20 numéros
400 000 exemplaires diffusés
3400 abonnés

Un anniversaire est toujours prétexte à un bilan ou du moins à un regard sur le chemin parcouru. LUMEN Magazine célèbre son 5^e anniversaire avec le sentiment d'avoir réussi à trouver son public et ses lecteurs – plus nombreux chaque trimestre – en tenant sa promesse.

Dans son tout 1^{er} numéro, en décembre 2015, LUMEN Magazine affichait haut et fort ses ambitions qui, cinq ans plus tard, demeurent identiques : « *Ne parlons plus de handicap, parlons de nos besoins concrets et de toutes les idées et informations nécessaires pour y répondre.* »

Le dossier central à l'époque était consacré à la reconnaissance légale du handicap et posait la question : *Comment s'y retrouver ?* Déjà, LUMEN abordait également le sujet de l'accès à l'emploi pour les personnes déficientes visuelles. Des thématiques toujours – hélas – d'actualité et qui résonnent avec le sommaire de ce 20^e numéro dans lequel Sophie Cluzel, Secrétaire d'État auprès du Premier ministre en charge des Personnes handicapées, accorde une interview exclusive où elle dresse un état des lieux des avancées, mais aussi des combats qui restent à mener.

À travers LUMEN Magazine, l'UNADEV a construit un support d'information de qualité qui s'inscrit dans sa mission de sensibilisation au handicap visuel et qui répond aux préoccupations quotidiennes des lecteurs, voyants ou non, en parlant inclusion, accessibilité,

emploi, santé... Mais LUMEN suit aussi les évolutions de la société en observant en particulier la place que prennent désormais les nouvelles technologies qui interrogent sur leur potentielle compensation du handicap visuel.

Comme le rappelle chaque numéro du magazine, « *Lumen en latin, cela veut dire lumière. [...] Notre ambition est de mériter ce nom et de vous apporter les éclairages dont vous avez besoin afin de vous donner des repères forts et utiles.* »

Et à la lecture des courriers des lectrices et des lecteurs, LUMEN Magazine semble avoir réussi à mettre en lumière le handicap visuel et à créer un dialogue sans tabous entre déficients visuels et personnes bien voyantes pour oser et apprendre à bien vivre ensemble.

B. G.

MAGAZINE

OBJECTIF DU

LUMEN C'EST QUOI ?

Créé par l'UNADEV (Union Nationale des Aveugles et Déficients Visuels), ce magazine se destine à tous les acteurs du handicap visuel. Il a pour but de leur apporter des informations utiles et des réponses concrètes pour les aider dans leur action auprès des personnes déficientes visuelles.

Lumen en latin signifie lumière. C'est également une unité du flux lumineux, c'est-à-dire de la quantité de lumière émise par une source donnée. Notre ambition est de mériter ce nom et de vous apporter tous les éclairages dont vous avez besoin, de faire la lumière sur les grands sujets de la déficience visuelle, d'apporter des repères.

Ne parlons plus de handicap, parlons de besoins concrets et de toutes les informations nécessaires pour y répondre !

ACTUS

ENQUÊTE

AGEFIPH- IFOP

AUPRÈS DES PERSONNES

EN SITUATION

DE HANDICAP

PORTANT SUR

LEUR VÉCU

PENDANT

LA CRISE DU

CORONAVIRUS

Cette grande enquête nationale vise à comprendre comment la crise du Coronavirus affecte le quotidien – notamment au niveau professionnel – des personnes

en situation de handicap. En voici les principaux enseignements.

Les personnes en situation de handicap sont ainsi deux tiers à indiquer ressentir davantage d'anxiété depuis le début de la crise du Coronavirus.

Elles apparaissent comme étant en situation de fragilité économique et seulement 31 % indiquent s'en sortir facilement. Seulement 57 % des personnes disent que leur employeur a tenu compte du handicap pour définir les modalités d'organisation de travail lors du déconfinement.

À noter que pour les personnes en situation de handicap visuel, 38 % expriment une dégradation de l'état de santé sur le plan physique et 33 % sur le plan mental.

LES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE :

www.ifop.com/wp-content/uploads/2020/07/117445-Pr%C3%A9sentation-Juin-2020.pdf



Création d'une 5^e branche de la Sécurité sociale dédiée à L'AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES ET HANDICAPÉES

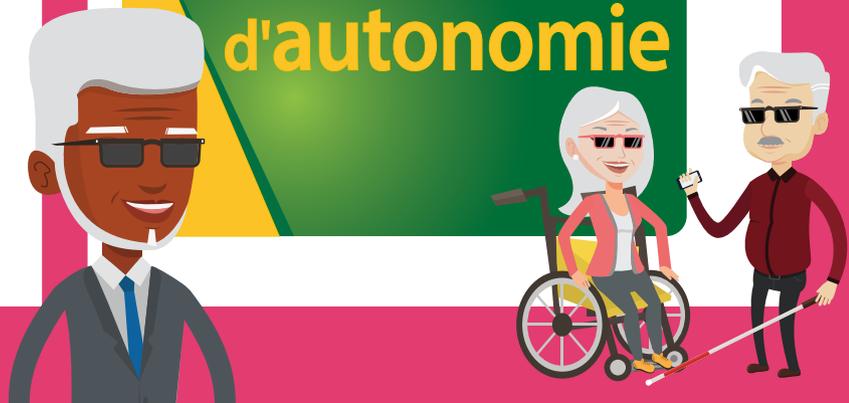
Jusqu'à présent la Sécurité sociale avait quatre branches : famille, maladie, accidents du travail et retraite. Le gouvernement vient d'en créer une cinquième pour couvrir la perte d'autonomie face à la hausse des besoins de prise en charge des personnes âgées. De quoi s'agit-il ? Quelles conséquences pour les assurés ?

Jeudi 23 juillet 2020, l'Assemblée nationale a voté la création d'une cinquième branche de la Sécurité sociale dédiée à l'autonomie qui permettrait de prendre en charge les frais liés aux soins de santé, à l'aide spécifique autour de **la perte d'autonomie** ou à l'hébergement en établissement spécialisé. Elle aurait pour mission de protéger les personnes âgées et handicapées contre tous les risques à partir de leur retraite, de la même manière que les quatre autres branches.

Durant son discours, la nouvelle ministre déléguée en charge de l'autonomie, Brigitte Bourguignon, a indiqué que ce texte « *guidera pour longtemps le système de protection sociale* », et elle a qualifié la création d'une cinquième branche de Sécurité sociale de « *première pierre d'une grande réforme* ».

Espérons que cette adoption de projets amène une prise en charge plus forte, plus solidaire, plus équitable sur l'ensemble du territoire.

Perte d'autonomie



HARMONIE HEROES SAISON 2

La sensibilisation du grand public au handicap visuel, à travers la pratique de la course à pied, est au cœur de cette 2^e saison de la websérie « Harmonie Heroes mission handisport ». Portée par Harmonie Mutuelle, cette série a été imaginée pour contribuer à changer les regards sur le handicap et valoriser la pratique handisport. En janvier, Théo Curin lançait un défi à Estelle Denis, animatrice télé, et Stéphane Diagana, champion du monde du 400 m haies : réaliser 21 km, les yeux bandés, lors de l'Harmonie Mutuelle Semi Marathon de Paris, prévu le 1^{er} mars 2020. Suite à l'annulation de l'événement, le tournage a repris fin juin dans des conditions aménagées.

Cette saison 2 fait découvrir au public **l'importance de la présence d'un guide** dans la pratique sportive des personnes aveugles ou très malvoyantes. Il s'agit d'un sportif qui accompagne la personne lors de ses entraînements et qui est également présent le jour J lors de la compétition. L'UNADEV soutient cette série, une belle initiative de sensibilisation au handicap que nous vous invitons à découvrir.

POUR PLUS D'INFO, RENDEZ-VOUS SUR LE SITE WEB : harmonie-heroes.fr



**1 JOUR
=
1 RENCONTRE
POUR
1 PARTAGE
D'EXPÉRIENCES**

LE DUODAY 2020

SE TIENDRA LE 19 NOVEMBRE PENDANT LA SEMAINE EUROPÉENNE POUR L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES

Le principe du DuoDay est simple : une entreprise, une collectivité ou une association accueillie, à l'occasion d'une journée nationale, une personne en situation de handicap, en duo avec un professionnel volontaire.

Au programme de cette journée : découverte du métier, participation active et immersion en entreprise.

Cette journée représente une opportunité de rencontre pour changer de regard et, ensemble, dépasser nos préjugés.

La cinquième édition du DuoDay vise aussi à faire naître des opportunités de collaborations futures, car l'emploi est un des vecteurs de l'inclusion.

Que vous soyez un employeur, une personne en situation de handicap ou encore un organisme d'accompagnement, il vous suffit de déposer votre candidature via les formulaires en ligne sur

WWW.DUODAY.FR

0 800 360 360

Un numéro vert d'appui pour les personnes en situation de handicap et leurs proches aidants

Ce numéro met en relation les appelants directement avec les acteurs de l'accompagnement près de chez eux, qui se coordonnent pour leur apporter des solutions adaptées comme :

- Des aides à la reprise des soins et des accompagnements interrompus pendant le confinement;
- Des solutions de répit ou de relayage à domicile pour les proches aidants;
- Un accompagnement renforcé pour des besoins rendus plus complexes ou des troubles aggravés par la crise.

360, un nombre symbolique pour un changement d'approche :

- Une évaluation à 360° avec la personne de ses attentes et de ses besoins.
- Une coopération à 360° de tous les acteurs.
- Un repérage à 360° des personnes isolées ou sans solution adaptée.

LES PLUS

Plus de simplicité pour les personnes et les aidants.

Plus de proximité pour trouver des solutions près de chez eux.

Plus de rapidité pour apporter des réponses dans l'urgence.

Plus de compétences mobilisées pour trouver de nouvelles solutions d'accompagnement.

RENCONTRE

LE HANDICAP

C'EST L'AFFAIRE DE TOUS



SOPHIE CLUZEL

Secrétaire d'État auprès du Premier ministre chargée des personnes handicapées

2020 est l'année des 5 ans du Lumen Magazine, c'est aussi les 15 ans de la loi Handicap (et les 45 ans de la loi Veil !). Quelles sont selon vous les grandes avancées sur la place des personnes handicapées dans la société ces dernières années ?

Sophie Cluzel : En matière d'acquis, la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances et la citoyenneté des personnes handicapées est une grande loi et il était important pour moi de célébrer ses 15 ans. La notion de personne en « situation » de handicap inscrite dans la loi m'importe beaucoup. À travers ce mot c'est tout le sens de la société inclusive que l'on veut bâtir.

Au-delà d'affirmer des droits fondamentaux avec la loi de 2005, l'État s'engage depuis 2017 dans un effort constant de financement de la politique du handicap. Plus de 46 milliards d'euros (soit 2,4 % PIB) concernent notamment, et pas seulement, la prestation de compensation du handicap, l'allocation adulte handicapée (AAH), revalorisée à 900 euros pour une personne seule, ou encore l'allocation enfant handicapé qui concerne 300 000 familles. Ce sont des avancées importantes, dans une optique d'autonomie de la personne, pour compenser ses difficultés là où elles se trouvent.

Aujourd'hui, notre objectif est la poursuite de la simplification de l'accès aux droits, devenu trop complexe au fil des ans, et ce afin que les Français

Tandis que Sophie Cluzel vient d'être reconduite au poste de secrétaire d'État en charge des personnes handicapées, elle revient pour le Lumen Magazine sur les grandes avancées des dernières années et les chantiers du gouvernement pour une société inclusive.



en bénéficiant de manière équitable et sur tout le territoire.

Ainsi, depuis un an, nous avons instauré des droits ouverts à vie, comme par exemple l'obtention de l'AAH ou la reconnaissance de qualité de travailleur handicapé. Plus besoin d'un certificat médical pour certifier que l'on est aveugle, porteur d'une maladie chronique évolutive ou autiste sévère ! C'est un très grand acquis au bénéfice des personnes en situation de handicap.

Enfin, il y a les grandes avancées en matière d'accessibilité à l'école ainsi qu'à l'emploi. L'école est en train de faire sa grande mutation. Avec le ministre de l'Éducation nationale, nous travaillons main dans la main pour le déploiement du grand service public de l'école inclusive. Cette année, 6 % d'élèves en plus en situation de handicap seront scolarisés en milieu ordinaire par rapport à 2019. Ce sont près de 28 % d'enfants en situation de handicap scolarisés en plus depuis 2017.

Sur l'emploi, malheureusement nous traversons une crise sanitaire et économique. Pour autant nous avons déjà des résultats concrets : en janvier 2020, nous étions passés sous la barre des 500 000 demandeurs d'emploi en situation de handicap. Et nous poursuivons nos efforts, le plan de relance économique — France Relance — comporte une enveloppe de 100 millions d'euros pour préserver et dynamiser l'emploi des personnes en situation de handicap.

Depuis 3 ans, nous œuvrons à l'évolution du regard sur le handicap. Ce défi collectif pour une société pleinement inclusive, c'est une ambition politique forte que je porte avec force et conviction. Si le Président de la République a voulu rattacher mon Secrétariat d'État auprès du Premier ministre, c'est pour fédérer l'ensemble du gouvernement de façon volontaire. Le handicap c'est l'affaire de tous et pas seulement des spécialistes !

La crise sanitaire a rappelé que l'on est encore loin de l'accessibilité universelle que vous appelez de vos vœux. Quelles sont les priorités du gouvernement pour une France 100 % accessible pour les déficients visuels ?

SC : Avec la crise nous avons traversé de grandes difficultés totalement imprévisibles. J'ai réagi immédiatement pour faire lever l'attestation de sortie pour les déficients visuels. Nous aurions bien sûr préféré ne pas agir en réaction mais les circonstances étaient d'une grande complexité.

L'anticipation fait partie de notre méthode, par exemple sur le numérique. Avec la direction interministérielle du numérique, nous travaillons à la mise en accessibilité des sites internet. Par exemple la plateforme monemploihandicap.gouv a été pensée avec les personnes concernées et est 100 % accessible pour tout type de handicap. C'est comme ça qu'il faut travailler et je serai extrêmement exigeante pour créer ce réflexe dans



toutes les strates de nos politiques publiques afin d'atteindre l'accessibilité native des sites internet.

Je suis de même particulièrement attentive sur les avancées technologiques afin de m'assurer du déploiement massif du « vocal » en complément du tout digital. Sinon, la disparition des claviers tactiles sera plutôt une régression pour certains types de handicap.

C'est un travail de veille permanente et j'ai besoin de la mobilisation des associations ; si l'on veut être entendu auprès des fabricants et agir en amont, il faut pouvoir tirer la sonnette d'alarme tout de suite.

Pensez-vous que si la France veut être un exemple de société inclusive cela aboutira grâce à une nouvelle grande loi Handicap ou faut-il en finir avec les lois spécifiques et compter sur l'engagement de la société civile, des territoires et des entreprises ?

SC : Vous vous doutez de ma réponse, je ne suis pas en faveur d'une grande loi handicap. Chaque ministre dans son domaine de compétences de droit commun se doit d'améliorer la vie des personnes en situation de handicap. Et je me bats au quotidien pour défendre les parties concernant le handicap dans la loi dite ordinaire. C'est ainsi qu'il faut porter le Secrétariat d'État auprès du Premier ministre et c'est ainsi que je continuerai de travailler.

L'engagement de la société civile doit rester plein et entier car le handicap nous concerne tous. À l'occasion de la Conférence Nationale du Handicap en février dernier, nous avions notamment lancé la campagne de mobilisation citoyenne avec la plateforme make.org. Courant octobre, comme l'a annoncé le Premier ministre lors de son discours de politique générale au Sénat, aura lieu une grande mobilisation nationale sur l'ensemble du territoire.

Il faut sortir de l'entre soi du handicap pour s'adresser à tous les Français !

Selon le rapport du Défenseur des droits, le handicap représente la première cause de discrimination comme en témoigne trop souvent l'actualité (refus des chiens guides dans les taxi, discriminations à l'embauche, etc.) Quel message d'espoir et quel(s) engagement(s) pouvez-vous donner à nos lecteurs pour une égalité réelle et une citoyenneté à part entière des personnes déficientes visuelles ?

SC : Le message est clair : zéro tolérance à la discrimination. J'en reviens par exemple aux chiens d'aveugles avec des cas récents. J'ai réagi très vite et convoqué les fédérations de commerçants. J'ai aussi demandé aux représentants des personnes en situation de handicap de se mettre ensemble d'accord pour une uniformisation du repérage des chiens guides et ainsi faciliter la vie de tous. Je serai

extrêmement intransigente sur l'application des amendes. Il faut que tous comprennent que ce n'est pas négociable : il est intolérable qu'en 2020 on en soit encore à justifier son handicap.

Enfin, il faut lever les préjugés et faire de la pédagogie. C'est dans cette optique que l'opération Duoday a été créée et aura lieu le 19 novembre 2020 partout en France, dans le cadre de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées. Car il faut une sensibilisation constante pour lutter contre les discriminations.

Vous êtes au gouvernement depuis 3 ans, après un engagement militant dans le secteur associatif. Quel bilan faites-vous sur le plan personnel de ce passage côté politique et quelle place pour les associations à la table des discussions ?

SC : Je suis aujourd'hui au gouvernement pour autant je reste avant tout la maman d'une jeune fille en situation de handicap qui me rappelle tous les jours ce pour quoi je me lève, c'est-à-dire améliorer le parcours des personnes en situation de handicap, travailler sur les discriminations, sur le regard des autres, ... Depuis trois ans, il est toujours aussi important pour moi de me nourrir du terrain et d'être en proximité avec les personnes. Quand j'entends le témoignage de parents qui doutaient que l'on veuille bien accueillir leur fils en centre de formation d'apprentis (CFA) et racontent que depuis, sa transformation est extraordinaire je me dis qu'on est sur la bonne voie et qu'il ne faut absolument pas baisser les bras sur notre ambition d'une société inclusive.

Ce que je souhaite maintenant c'est sensibiliser beaucoup plus le grand public et pour cela j'ai besoin des associations, des familles, des personnes. De tous ! Au travers des médias, et par le biais du sport, de la culture, de la vie sociale, nous devons montrer que les personnes en situation de handicap ont d'abord les mêmes aspirations que tous mais aussi énormément à apporter dans l'enrichissement réciproque des différences. Il faut davantage impliquer le grand public qui a une pleine responsabilité dans la place accordée à tout un chacun dans notre société. C'est tout le sens du Vivre Ensemble. ●

Par Sophie Dory-Lautrec





DOSSIER

RÉTROSPECTIVE

de ces cinq dernières années

où en sommes-nous des aides accordées aux personnes handicapées ?

5 ans après le premier numéro de Lumen, l'enjeu majeur demeure bien de rendre effectifs les droits des personnes en situation de handicap.

Quelles sont les difficultés rencontrées, quelles avancées et comment passer des droits garantis à des droits effectifs ?

De la reconnaissance légale du Handicap au mécanisme d'aides, une traversée dans le temps et un regard porté vers le futur.

Décembre 2015, numéro 1 de Lumen : une année qui devait être marquée aussi par la fin des échéances accordées, depuis la loi du 11 février 2005, pour la mise en œuvre de l'accessibilité. Une célébration qui n'a pas eu lieu (loi 2015-988 du 5 août 2015). Un point final à la volonté d'accessibilité ? En tout cas, aujourd'hui le compte n'y est pas et les objectifs ne sont pas (encore) atteints pour circuler librement.

RECONNAISSANCE LÉGALE DU HANDICAP ET AIDES

La reconnaissance du handicap et l'octroi d'aides passent par l'étape incontournable de la MDPH avec le rôle central de la Commission départementale pour l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) pour prendre les décisions.

Une démarche qui nécessite un accompagnement pour bien préparer le dossier et éviter certains écueils (voir Lumen #12 p. 12, Lumen #18 p. 10).

L'égalité de traitement : pas encore une réalité sur tous les territoires

Depuis la mise en place des MDPH, deux aspects ont été pointés du doigt : d'une part, les délais de traitement, d'autre part l'absence d'harmonisation entre les décisions rendues par les MDPH (notamment sur le taux d'incapacité).

Pour y remédier :

1 – *Des outils* ont été créés comme le guide d'appui aux pratiques des MDPH. Leur utilisation marque un progrès, avec cependant des interprétations qui ont fait l'objet de contestation (Lumen #18 p. 10 sur le forfait cécity). Il est donc important que les CDAPH aient connaissance de ces évolutions.

2 – *Les délais de traitement* sont fixés légalement à 4 mois. Selon le dernier rapport de la CNSA (Rapport CNSA 2019, avril 2020) les

“ Sans être pessimiste, j'ai 80 ans et je me demande si je verrai un jour des magasins réellement accessibles ”

(Témoignage dans Lumen #11 p. 11)

LE DÉFENSEUR DES DROITS a dressé récemment un bilan en demi-teinte

Dans le cadre de ses avis, le Défenseur des Droits a régulièrement pointé des manquements sur des cas concernant des personnes en situation de handicap visuel. Citons notamment :

- Sur l'aménagement et l'organisation des épreuves d'un examen : l'impossibilité pour un candidat de disposer de sujet en braille : Décision 2019-278 du 8 novembre 2019.
- Sur la possibilité de disposer d'auxiliaire de vie professionnelle et d'aménagement du poste : Décision 2017-292 du 21 novembre 2017 pour un agent travaillant dans une MDPH — Décision MLD 2016-244 du 11 octobre 2016.
- Sur des faits de discrimination subis lors d'un stage.

DOCUMENTS DISPONIBLES :
www.defenseurdesdroits.fr



et que des clarifications soient apportées sur les missions des MDPH dont le rôle est précisément d'apporter des réponses en cas de difficultés dans le cadre de la démarche *Une réponse adaptée pour tous*.

Numéro de téléphone national, plateformes d'écoute, pôles d'appui, pôle ressources : il est essentiel que les personnes handicapées, familles, acteurs s'y retrouvent dans ces méandres et que cela débouche sur des solutions concrètes. ●

Par Lisiane Fricotté

délais moyens sont de 4 mois et 3 jours pour les demandes « adultes », 3 mois et 21 jours pour les demandes « enfants ». Des délais « moyens » qui ne reflètent pas la diversité des réalités, car ils varient selon les départements et selon les prestations.

Aussi, pour un meilleur échange et une harmonisation, une refonte du système d'information des MDPH, intégrant une solution de dépôt en ligne des demandes des usagers, a été engagée depuis 2017. La CNSA mise sur le développement des téléservices. Mais la dématérialisation n'est pas la panacée absolue. Les dossiers sont souvent complexes et il est important de ne pas passer à la trappe le projet de vie (Lumen #1). Et quid de la vie affective, de l'handiparentalité ? (Lumen #10, p. 6 à 8). Des sujets qui sont encore trop peu appréhendés.

Ne l'oublions pas : le rôle des MDPH est aussi d'accompagner et de soutenir dans la construction du projet de vie (dossier 31 janvier 2018 – Journée nationale *Une réponse accompagnée pour tous : les enjeux de la généralisation, Cnsa*).

Un système complexe d'aides

Les personnes déficientes visuelles peuvent bénéficier d'aides dont la nature, le montant, dépendent de l'âge (adulte ou enfant), des besoins, etc. L'appréciation des droits relève des CDAPH pour :

- la compensation de la perte d'autonomie avec la prestation de compensation du Handicap (aides humaines et forfait cécité, aides techniques [voir Lumen #14 p. 12] – aides animalières [Lumen #19, p. 12, Lumen #4] – ainsi que des aides spécifiques, exceptionnelles, compensation des dépenses liées à la situation d'un enfant en situation de handicap [complément AEEH, par exemple].

- l'attribution d'un minimum de ressources avec l'allocation adultes handicapés, en fonction du taux d'incapacité, et, le cas échéant de la majoration pour vie autonome [Lumen #17 p. 11].

D'autres aides comme l'allocation journalière de présence parentale, la pension d'invalidité ne sont pas du ressort des

CDAPH et ne concernent pas les MDPH [Lumen #12 p. 12].

QUELLES AVANCÉES, QUELLES PERSPECTIVES ?

L'octroi de droits à vie

Cette possibilité, mise en place en début d'année 2019, vise des aides financières, la reconnaissance RQTH et l'attribution des cartes mobilité inclusion pour certains bénéficiaires. Un point positif qui pourrait aussi permettre aux MDPH de se consacrer à d'autres aspects de leurs missions [voir ci-dessus]. La carte mobilité inclusion mention « invalidité » ainsi que l'allocation adulte handicapé sont désormais attribuées sans limitation de durée à toute personne qui présente un taux d'incapacité permanente d'au moins 80 % et dont les limitations d'activité ne sont pas susceptibles d'évolution favorable, compte tenu des données de la science.

L'AEEH de base est, quant à elle, attribuée jusqu'aux 20 ans maximum de l'enfant, dès lors qu'il n'existe pas de perspective d'amélioration.

Et, s'agissant de l'emploi, la qualité de travailleur handicapé est désormais attribuée de façon définitive lorsque le handicap est irréversible.

Par ailleurs, des barrières d'âge visant la PCH ont été levées : elle est accessible sans que soit opposée une limite d'âge dès lors que les personnes y étaient éligibles avant 60 ans [Loi du 6 mars 2020].

Un nouveau numéro national déployé progressivement

Annoncée lors de la 5^e conférence nationale du Handicap [11 février 2020] pour 2021, le numéro vert **0 800 360 360** a finalement été utilisé pendant le confinement pour devenir progressivement le point d'entrée unique des personnes en situation de handicap et de leurs proches aidants, sans solution ou ayant besoin d'être accompagnés. Il se déploie sous l'égide de Jérémie Boroy, président du Comité national consultatif des personnes handicapées [CNCPH] avec un esprit de *mutualisation*, de *travail en réseau*, pour faire correspondre besoins et réponses.

Une avancée, à condition que cela ne soit pas une strate supplémentaire qui s'ajoute



SOCIÉTÉ

BOOSTER L'EMPLOI des personnes handicapées OBJECTIF NATIONAL



En 20 numéros, Lumen a exploré les nouvelles formes d'emploi qui s'offrent aux personnes déficientes visuelles. Rien ne leur est interdit et d'ailleurs elles ne s'interdisent rien ! Qu'en est-il en 2020 ?

En 5 ans, le niveau de l'emploi des personnes handicapées a peu changé. Les chiffres pourraient même continuer de ressembler à une aberration statistique, tant ils sont catastrophiques, avec un taux de chômage deux fois plus élevé. Et pourtant, le paysage des possibles a lui plutôt changé dans la période. D'une part d'un point de vue réglementaire, avec la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel de 2018, qui renforce l'Obligation d'Emploi des Travailleurs handicapés, maintient le système des quotas, encourage fortement l'emploi direct en milieu ordinaire et qui crée des référents handicap dans les entreprises.

D'autre part, le paysage change aussi avec l'action des associations et des réseaux qui tentent de pousser tous les curseurs de l'emploi. Véronique Bustréel, directrice Innovation, Évaluation et stratégie de l'Agefiph, est bien placée pour voir naître et pour accompagner toutes ces initiatives citoyennes : « *entre nous et les associations, on joue sur toute la gamme de l'emploi sans rien s'interdire. Même s'il demeure des stéréotypes sur le type d'emplois que peuvent occuper les personnes déficientes visuelles en particulier, nous*

sommes là pour leur dire qu'il n'y a pas de limites aux métiers qu'on peut choisir et qu'il faut avoir de l'imagination ».

Car l'Agefiph est bien sûr une mine de renseignements pour les personnes déficientes visuelles elles-mêmes ; mais aussi pour les structures intermédiaires qui mettent en œuvre leur droit au travail : Pôle emploi, Cap emploi, MDPH, associations spécialisées. « *Nous avons de nombreux partenariats pour favoriser la montée en puissance de l'emploi des personnes handicapées, complète Véronique Bustréel. Nous avons par exemple développé le soutien à la création d'entreprises avec le réseau BGE des Boutiques de gestion et avec H'up Entrepreneurs.* » Tous les ans, l'Agefiph aide 3 000 personnes à créer leur entreprise.

Du côté des employeurs, les incitations publiques cherchent à rendre plus naturel l'emploi de salariés handicapés. Les référents handicap et l'emploi accompagné aident à cette « *naturalisation* ». L'an dernier, Thibaut Guilluy, Haut-Commissaire à l'Inclusion, a lancé le label des entreprises inclusives, pour améliorer l'accueil des personnes handicapées et des chômeurs de longue durée ; 6 000 entreprises ont déjà ce label. Dernière innovation publique en date, le lancement en juin dernier de *Mon parcours Handicap*, qui rassemble en une seule plateforme les informations sur l'emploi, mais aussi sur les autres thématiques.

Un des principaux gisements d'emploi pour les salariés handicapés demeure les entreprises adaptées et les ESAT. « *Certaines ont d'ailleurs maintenu leur activité, voire créé des postes, pendant le confinement, en montrant leur réactivité à fabriquer des masques ou des visières, explique le Haut Commissaire. Notre programme Résilience a touché deux mille salariés.* »

L'année 2020 a aussi vu le lancement d'une nouvelle forme d'entreprise adaptée, l'EATT (entreprise adaptée de travail temporaire). « *Comme tout un chacun, une personne handicapée peut postuler à une agence d'intérim, souligne Julia Barone, fondatrice de la première EATT en France. Mais les agences ordinaires n'ont pas de compétences pour gérer la compensation et l'accompagnement. C'est pourquoi l'an dernier l'Union nationale des entreprises adaptées a proposé cette expérimentation à l'État. En Bretagne, 11 EA ont sauté sur l'occasion, pour ouvrir Up'Intérim sous forme de société coopérative d'intérêt collectif.* » L'ouverture des quatre premières agences s'est déroulée juste avant le confinement, mais l'élan n'a pas été coupé. 300 personnes se sont inscrites pendant cette période et certaines sont déjà au travail.

« *L'intérim nous permet de toucher un public que les EA ou les ESAT ne touchent pas d'habitude, ajoute Julia Barone. Nous les accompagnons dans leurs missions, notamment quand il y a des aménagements à prévoir, par exemple, pour les personnes déficientes visuelles qui commencent à s'inscrire. Et nous suivons aussi les employeurs, pour qu'ils puissent transformer les missions en emplois durables. C'est l'objectif !* » Up'Interim a d'ores et déjà prévu d'ouvrir de nouvelles agences dans d'autres villes bretonnes. Une autre région, les Pays de la Loire, se prépare à accueillir une EATT, sur le modèle d'Up'Interim.

Milieu adapté, milieu ordinaire, soutiens publics, les solutions d'emploi continuent de s'étoffer. Véronique Bustréel, de l'Agefiph, espère que les mois de confinement ne constitueront pas un coup d'arrêt, car le dernier trimestre 2019 avait montré, pour la première fois depuis longtemps, une vraie baisse du taux de chômage des personnes handicapées. ●

Par Eric Larpin



SOCIÉTÉ

Loi d'orientation
des mobilités

Cap sur une meilleure accessibilité

L'accès à la ville et aux infrastructures urbaines apparaît comme un vœu pieu longtemps porté par les associations et organismes qui œuvrent sur le champ du handicap et singulièrement du handicap visuel. Dans un contexte d'urbanisation massive, la loi d'orientation des mobilités, adoptée en décembre 2019, se pose en marqueur de la transformation en profondeur des règles d'accessibilité.



Si certaines mesures existent pour faciliter la circulation des déficients visuels en ville : bandes d'éveil de vigilance (bosses signalant les écueils du trajet), bandes de guidage podotactile, système EO de guidage sonore, et autres outils palliatifs visant à assurer la sécurité des non et malvoyants dans leurs déplacements, la loi d'orientation des mobilités (LOM) énonce des mesures plus globales.

Elle s'adosse bien sûr aux problématiques environnementales d'urgence climatique et se présente comme une réponse face aux besoins des territoires. Les Régions et les Communautés de communes seront en première ligne pour agir. Mais elle recèle aussi un volet mobilité qui s'adresse aux personnes en situation de handicap.

LES NOUVELLES MESURES EN VIGUEUR

Les articles de la loi tendent comme l'indique la Ministre des Transports, Élisabeth Borne, à « inciter les collectivités territoriales et les transporteurs à la fois à améliorer globalement la qualité de service pour les voyageurs en situation de handicap, d'assurer une meilleure continuité du parcours usager et de



permettre l'émergence de services innovants d'information ».

Concrètement, les axes édictés par la loi concernent par exemple les tarifs préférentiels ou la gratuité des transports collectifs pour les accompagnateurs, la généralisation de l'accès aux services de transports sans passage obligatoire en commission médicale, la réservation de trajets et l'assistance en gare, une offre de transport renforcée en VTC, une collecte d'informations pour élaborer un GPS calculateur d'itinéraires, la possibilité pour les autorités organisatrices de transport d'agir en propre dans le domaine de la mobilité... La loi va faciliter le déplacement des utilisateurs, du moins ceux qui disposent de la carte mobilité inclusion invalidité.

Cela étant, malgré ces avancées notables, la totalité des problèmes auxquels sont confrontés les déficients visuels n'est pas réglée. On peut s'interroger sur la question du « bruit ». Des véhicules plus silencieux obligeront à une plus forte attention. De même, la disparition des feux tricolores déjà entamée dans certaines grandes villes constitue un retour du danger aux carrefours. Or, on sait que les feux ne provoquent pas les accidents de la

circulation, leur rôle étant de réguler le trafic. C'est leur non-respect qui en est la cause. En fait, beaucoup de points restent en suspens du moins jusqu'à la parution attendue d'ici la fin 2020 d'une centaine de décrets et ordonnances qui fixeront l'esprit de la loi.

DE LA PRISE EN CHARGE À LA PRISE EN COMPTE

Si la prise en charge des besoins des personnes déficientes visuelles s'améliore donc, il reste à atteindre une meilleure prise en compte. Souhaitée individuellement ou collectivement au sein des associations, une nouvelle vision des mobilités s'exprime. Le constat s'appuie sur la mise en place d'une autre qualité de mobilités en milieu urbain alors que le vieillissement de la population française s'accroît inexorablement (17,2 millions de personnes de plus de 60 ans en 2018-source INSEE/en projection près de 30 % de la population en 2050). Face à ce constat, l'approche de la mobilité ne devrait-elle pas revoir ses schémas traditionnels, et se demander en quoi la mobilité spécifique d'une catégorie de personnes ne servirait pas de référence ou de référentiel à une accessibilité pour tous dans un milieu urbain où l'accessibilité relève souvent de la loi de la jungle ? ●

Par Florence Féréol Bord

TECHNOLOGIES

Intelligence Artificielle

DES SOLUTIONS D'AVENIR POUR LES DÉFICIENTS VISUELS ?



Lecteurs d'écran, téléagrandisseurs, loupes électroniques, logiciels d'accessibilité numérique... Les dernières décennies ont été riches d'innovations pour aider les déficients visuels à se déplacer, se repérer, lire, communiquer... Aujourd'hui, c'est du côté de l'intelligence artificielle, et de ses algorithmes complexes permettant d'exploiter de nombreuses données que l'on attend la prochaine « révolution ».

Rafi Fisher semble porter des lunettes bien singulières. Lorsque ce représentant de la société OrCam attrape une tablette et montre du doigt un texte, elles lisent jusqu'à ce qu'il fasse stop avec la paume de la main.

Il fait mine de regarder une montre en tournant son poignet, elles donnent l'heure. Il tient sa tablette à l'envers, elles le lui disent ! Bluffant... Ce ne sont pas ses lunettes qui font ça, mais un petit dispositif portatif, aimanté sur l'une des branches de celles-ci. Baptisé OrCam MyEye, il s'appuie sur de l'intelligence artificielle (IA) pour traduire vocalement les informations visuelles qu'il perçoit. Au départ restreint à la lecture de textes, le dispositif a été depuis 2014 progressivement enrichi par d'autres fonctionnalités : pour signaler la présence d'une personne, reconnaître des visages, identifier des produits, reconnaître des billets de banque...

C'est d'ailleurs l'IA qui devrait certainement être, selon Manuel Pereira, le responsable du CERTAM (Centre d'évaluation et de recherche sur les technologies pour les aveugles et malvoyants) à l'association Valentin Haüy, l'avenir des déficients visuels dans le développement des technologies destinées à favoriser l'accessibilité. Mais en attendant cet avènement, c'est d'abord « l'arrivée des smartphones qui a révolutionné le quotidien des DV ces dernières années ».

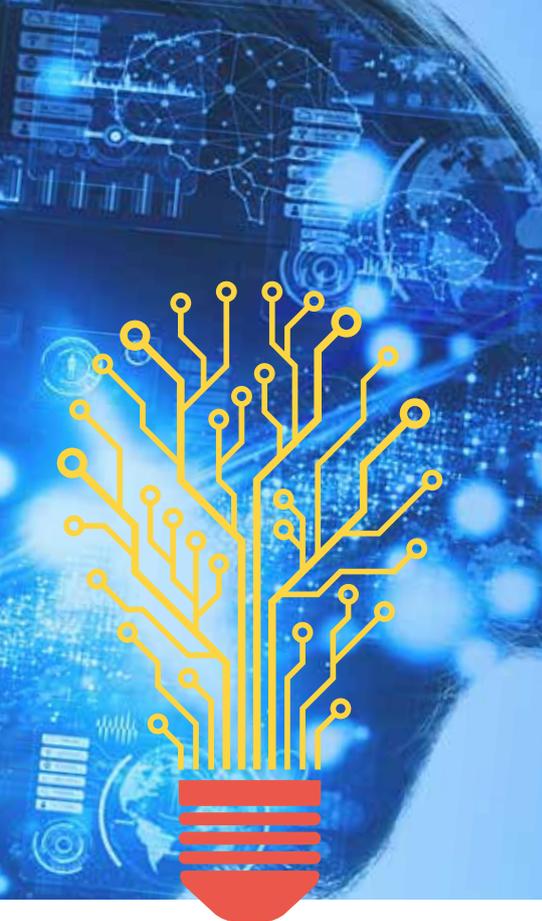
Après le virage amorcé par Apple en 2009 avec son iPhone 3 GS qui a introduit le premier lecteur d'écran VoiceOver, puis Siri, appli encore plus interactive qui répond à la commande vocale et fait même des suggestions proactives comme

envoyer un message si vous êtes en retard à une réunion, d'autres éditeurs ont suivi : Google avec Talkback puis Android Accessibility Suite pour Android, l'espagnol Code Factory avec Mobile Speak, Mobile Magnifier et Mobile Accessibility Android, ou encore l'américain Nuance Talks et Zooms.

LES PREMIERS LOGICIELS GRATUITS DE VOCALISATION DE L'INTERFACE

Sur ce plan, les équipementiers français avaient été précurseurs pour les téléphones, SFR ayant été le premier à introduire aussi en natif ce type de solution, en 2003, sur ses téléphones portables sous l'impulsion de l'association HandiCaPZéro, avant d'être suivi par Bouygues et Orange. « Une grande avancée », souligne Stéphanie Vieillefaulx en charge des partenariats à HandicapZéro. Les développements en téléphonie mobile n'ont, depuis, pas connu de trêve et permis aussi de répondre à la crainte suscitée par le tactile « à cause de sa surface plate, où on ne disposait d'aucun moyen de repère contrairement au clavier qui permet de savoir où l'on tape ». D'où, par exemple, les claviers physiques ajoutés par les Smartvision ou Blindshell.

D'autres technologies sont venues améliorer le quotidien des déficients visuels. En basse vision, l'arrivée de la loupe électronique (Windows en propose même une parlante) et des téléagrandisseurs est un vrai plus, comme le souligne Manuel Pereira, d'autant qu'ils ont été accompagnés de l'arrivée de la HD (Haute définition), donc d'images « sensiblement améliorées ». Les blocs-



notes aussi, avec une autre avancée importante, également leur intégration directe dans les Android ou encore Windows. Microsoft a aussi développé des applications gratuites qui permettent de scanner des textes, des codes-barres, d'explorer des photos avec les doigts et d'avoir leurs descriptions sonores.

QU'EST-CE QU'ON ATTEND POUR FAIRE AUTANT POUR L'ÉLECTROMÉNAGER ?

En revanche, « on ne peut pas être aussi enthousiaste dans le domaine de l'électroménager », remarque le responsable du CERTAM. L'arrivée du tactile, sur les plaques à induction par exemple, pose même des difficultés comme cela fut le cas au tout début des smartphones, et souffre d'absence « de solutions embarquées ». « Et même si certaines offrent la possibilité d'y connecter son téléphone, ce n'est pas pratique et cela s'adresse plutôt à des geeks ! », souligne encore Manuel Pereira, pour qui il faudrait prévoir un système de chatbot et de commande vocale. À l'instar de Google Home, cet outil est « très intéressant en domotique, car on peut l'associer à la commande de ses volets, ses ampoules, pour écouter sa playlist, connaître les horaires des prochains trains... ».

On ne peut que regretter aussi l'absence de choix d'appareils électroménagers accessibles, hors officines spécialisées dans le handicap. Soit ce sont des marques chères qui en proposent, soit c'est un seul produit sur toute une gamme d'une marque qui est accessible.

L'accessibilité numérique est aussi un autre domaine dans lequel on peut

nettement mieux faire. Ainsi, malgré la réglementation, il n'y a actuellement que 4 % des sites web publics accessibles, comme le relève le rapport du Conseil national numérique (CNNum).

SUIVI DES OBLIGATIONS D'ACCESSIBILITÉ ET SANCTIONS ?

À ces problèmes d'application de la législation (qui pourraient être résolus, selon le CNNum, par la mise en place d'une Délégation ministérielle de l'accessibilité numérique qui assurerait le suivi des obligations d'accessibilité, avec aussi un pouvoir de sanction), s'ajoutent des freins culturels, de moyens et de prise en charge (car ces produits coûtent cher) pour que s'opère une véritable accélération dans tous les domaines. Mais des initiatives locales existent. Celles par exemple du laboratoire *Cherchons pour voir* créé par un chercheur en sciences cognitives, expert dans la conception de systèmes interactifs non visuels, Christophe Jouffrais, avec des partenaires tel que l'Institut des jeunes aveugles de Toulouse. Le laboratoire a par exemple développé une *couverture* à déposer sur un écran, y compris sur des tablettes, qui permet de rendre une carte tactile et interactive. Il a aussi conçu *Tangible Box* qui permet d'associer des documents en relief et des objets à la surface du dispositif, objets qui sont localisés et deviennent interactifs. Avec l'Institut géographique national de l'université de Clermont-Ferrand, il se lance sur le développement d'un dispositif qui créera de façon automatique, à partir des données de la carte, la couverture en relief

et tactile alors qu'actuellement celle-ci est faite à la main...

L'IA : L'AVENIR DES DÉFICIENTS VISUELS ?

Pour progresser, le CNNum recommande aussi de former davantage les professionnels du web et du numérique en matière d'accessibilité et de financer des projets fondés sur l'IA. IA réellement porteuse de promesses, selon Manuel Pereira, notamment dans le champ du guidage. Google, Microsoft ou Apple y travaillent beaucoup à développer un dispositif qui permettra de scanner une application et de reconstituer l'interface en la mettant accessible. Le CERTAM a de son côté, en la rendant accessible, fait tester récemment à des déficients visuels une appli en cours de développement par une start-up qui permet de détecter des portes du métro et des places libres. Le dispositif d'OrCam devrait être de son côté enrichi dans sa version 3 par la possibilité, par commande vocale, de chercher un mot dans un texte et un dispositif de détection des objets et de guidage vers ces derniers.

Indéniablement, les nouvelles technologies ont apporté beaucoup et continuent de nourrir de grands espoirs pour améliorer le quotidien des déficients visuels. ●

Par Camille Pons

- 1 - Remis le 5 février 2020
- 2 - Dernier projet d'ailleurs financé par l'Unadev
- 3 - Institut de recherche en informatique de Toulouse

JAMAIS SANS LES DÉFICIENTS VISUELS

Pour que ces progrès intègrent tous les domaines, il est indispensable de tenir compte des utilisateurs. Ce qu'avait compris Christophe Jouffrais à son arrivée à l'IRIT³, avant de créer la plateforme *Cherchons pour voir*. « En laboratoire, un projet est financé 1 an, 2 ans, 3 ans... et ensuite chacun repart chez soi. Et beaucoup de laboratoires sont davantage intéressés par la technologie que par les usages », explique le chercheur. « Je ne voulais pas reproduire ça. D'où l'idée d'une recherche ancrée sur les besoins, avec les déficients visuels. » C'est aussi pour être au plus près des besoins que le labo a créé le concours *T'HackAVoir*. Des professionnels expriment des besoins et des équipes d'étudiants doivent les réaliser en quelques mois.

Les associations comme l'AVH poursuivent de leur côté leur travail de tests avec les usagers et de sensibilisation des structures, ce qui permet l'intégration par Samsung dans ses téléviseurs d'un système de vocalisation et d'agrandisseur, innovation que la marque LG est en train d'intégrer aussi. La Fondation Valentin Haüy lance aussi *Access'Lab* pour sonder en ligne les usages et les besoins en matière de numérique et faire des remontées pertinentes aux structures. Le travail mené par HandicapZéro a de son côté permis l'élaboration d'une charte d'accessibilité qui rassemble tous les opérateurs autour de la FFT (Fédération française des télécoms). Enfin, le ministère de la Culture a mandaté le FMM (Forum Médias Mobiles) pour travailler avec tous les acteurs concernés sur l'accessibilité audiovisuelle.



PAROLES

DE LECTEURS ET LECTRICES



En 5 ans, le magazine LUMEN a su trouver ses lecteurs, aussi variés que les nombreux sujets traités dans les 20 numéros publiés. LUMEN s'adresse autant aux personnes déficientes visuelles et à leur entourage qu'aux professionnels de l'ophtalmologie, du handicap, de l'enseignement ou aux simples curieux...

Leur point commun ? L'intérêt pour la déficience visuelle, la recherche d'informations utiles et concrètes dans la gestion des maladies de la vue et du handicap ainsi que l'avancée de la médecine et de la technologie dans ce domaine.

Florilège de mots encourageants de lectrices et de lecteurs qui partagent leur plaisir de lire LUMEN magazine chaque trimestre.

Ergothérapeutes, psychomotriciens, psychologues, enseignants, médecins... nombreux sont ces acteurs du handicap visuel qui lisent, utilisent et s'inspirent du magazine LUMEN au quotidien. Une véritable « mine d'informations » pour la plupart d'entre eux qui n'hésitent pas à le partager avec leurs collègues, partenaires, voire leurs patients.

LUMEN rempli donc totalement sa mission et continuera encore longtemps de mener à bien son ambition « *apporter les éclairages dont vous aurez besoin, en faisant la lumière sur les grands sujets de la déficience visuelle afin de vous donner des repères forts et utiles.* »





J'ai lu dans le LUMEN #17, un article très rassurant sur *les jobs d'exception*, pratiqués par des déficients visuels. Ils sont devenus guide de musée, chercheur en astrophysique et encore avocat d'affaires, une véritable découverte pour moi, un espoir pour mon fils, car cet article m'a permis de dire à mon enfant que malgré son handicap, il pourrait lui aussi un jour faire un métier qui lui plaît même si cela lui semble impossible.

David C., papa d'un jeune déficient visuel.

DES PARENTS AVIDES DE RÉPONSES

Les quelques numéros parcourus nous ont apporté des informations très intéressantes et utiles, cela nous a tout de suite incités à nous abonner.

Stéphanie, maman de Clarys 14 ans, malvoyante, dont la découverte du magazine s'est faite en consultation ophtalmo à l'hôpital Necker.



J'ai découvert votre magazine

au Service d'Intégration pour Aveugles et Malvoyants de Cergy-Pontoise. Ce n'est pas facile de trouver des réponses à nos questions et votre magazine y répond clairement en nous faisant découvrir des tas d'autres choses, c'est un véritable soutien pour moi.

Clara M., maman d'une petite fille non voyante.

DES PROFESSIONNELLS SOUCIEUX DE RESTER INFORMÉS

J'ai beaucoup aimé le dossier *Osons l'amour*, je m'intéresse particulièrement aux témoignages sur lesquels je m'appuie pour échanger avec les jeunes que j'accompagne. J'aimerais également que Lumen aborde certains sujets rarement évoqués comme : un article autour du sommeil des personnes déficientes visuelles, des propositions pouvant leur permettre de vivre des nuits plus sereines, une page recettes de *cuisine adaptées* ou en encore des bons plans.

Anne D., éducatrice spécialisée à l'institut Montéclair à Angers.



Si les grandes innovations médicales peuvent être étudiées lors de colloques ou de rencontres spécialisés, les aspects pratiques et quotidiens de la malvoyance ne sont que peu abordés.

À travers ses dossiers complets sur des sujets originaux, LUMEN apporte ainsi des réponses concrètes aux professionnels en lien avec les maladies de la vue qui peuvent ainsi, renseigner, rassurer ou orienter leurs patients

Jean D., médecin généraliste.

J'étais en rendez-vous avec une dame qui m'expliquait que depuis qu'elle perdait la vue, elle n'arrivait plus à se maquiller. Je me suis souvenue avoir lu dans un des magazines LUMEN un dossier sur *des ateliers beauté sans miroir*, je lui en ai parlé, elle ne connaissait pas, j'étais ravie de pouvoir lui donner des informations complémentaires à ma profession.

Sophie L., opticienne d'une grande enseigne spécialisée dans la basse vision.



Je suis psychologue,

dans un centre pour déficients visuels et auditifs et personnellement malvoyante. Le dossier du Lumen #14, sur le défi de l'autonomie *une conquête ou un réapprentissage selon l'âge de survenue de la déficience* m'a été très utile et je m'en suis servi comme sujet de discussion au sein d'un groupe de paroles de parents d'enfants et d'adolescents malvoyants en apportant des réponses concrètes aux questionnements de ces parents.

Laura S.

DES LECTEURS QUI APPRÉCIENT

L'article sur les échographies tactiles du Lumen #18 a été une véritable révélation. Ce projet innovant et inclusif pourra me permettre le jour où je serai enceinte de visualiser mon bébé à naître, je ne pensais pas cela possible, je l'ai découvert grâce à LUMEN.

Hélène R., aveugle de naissance.



Les différents supports proposés par le magazine

sont un véritable confort, version PDF, gros caractères ou version sonore, chacun y trouve son compte. Pour moi, le magazine audio est idéal, j'y trouve à chaque numéro un dossier intéressant et approfondi sur la déficience visuelle, je le recommande à tous!

René C., bénéficiaire de l'UNADEV de Perpignan.

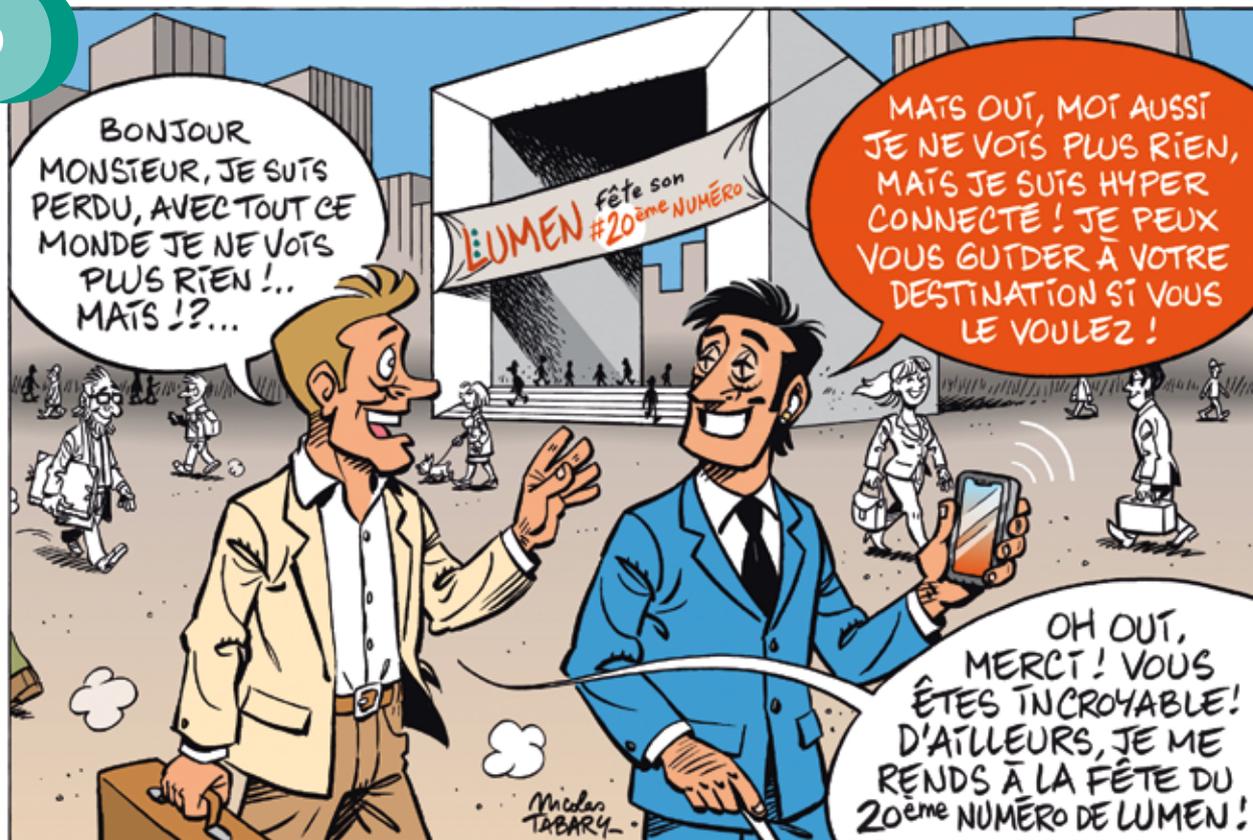


INSPIRATIONS

LUMEN DONNE CARTE BLANCHE À NICOLAS TABARY

pour croquer des moments de vie quotidienne
des personnes déficientes visuelles

5



JE VOUS SUIVRAI AVEUGLÉMENT !

Dessin réalisé par Nicolas Tabary

90 ans
UNADEV

Magazine édité par l'Union Nationale
des Aveugles et Déficients Visuels

LUMEN est un magazine gratuit, il ne peut être vendu.
Il est également disponible sur www.lumen-magazine.fr
Vous pouvez vous inscrire pour recevoir gratuitement chaque
trimestre la version papier, audio ou la version numérique à
l'adresse suivante : contact@lumen-magazine.fr

Prochain Numéro

LU # 21
MEN

DOSSIER

Les sportifs
de haut
niveau